



## Exemple de menus

Melon  
Sauté de porc  
Purée  
Fromage  
Fruit

Radis beurre  
Saucisse de  
Toulouse  
Ratatouille maison  
Fromage  
Coupe glacée

Salade de  
tomates  
Vol au vent de dinde  
Quenelles  
Fromage  
Ile flottante

Quiche au  
fromage  
Escalope de poulet  
Tian  
Fromage  
Clafouti maison

Taboulé  
Cuisse de poulet  
Courgettes sautées  
Fromage  
Fruit

Salade  
composée  
Lapin au vin  
Pâtes  
Fromage  
Salade de fruits frais

Pâté croûte  
Colin sauce citron  
Haricots beurre  
Fromage  
Tarte au chocolat

Salade verte  
Tomates farcies  
maison - Riz  
Fromage blanc  
Duo fraises pastèque

**Horaires d'ouverture Résidence autonomie Bertrand-Vergnais**  
du lundi au vendredi  
- de 8h à 18h

**Tél : 04 78 91 26 21**

**Courriel : [ccas@mairie-neuvellesursaone.fr](mailto:ccas@mairie-neuvellesursaone.fr)**



**[www.mairie-neuvellesursaone.fr](http://www.mairie-neuvellesursaone.fr)**

# Portage de repas à domicile



Edition 2023



**neuville**

s u r s a ô n e

ESSENTIELLE EN VAL DE SAÔNE

Centre Communal d'Action Sociale

**Restaurant Bertrand-Vergnais**  
**9 avenue Marie-Thérèse Prost**  
**69250 Neuville-sur-Saône**



## Repas

Le repas est prévu pour le déjeuner de midi sept jours sur sept, il est confectionné par le cuisinier à la Résidence autonomie Bertrand-Vergnais. Il est livré entre 9h30 et 12h par un bénévole.

Ce repas est composé de :

- une entrée
- un plat garni
- un morceau de fromage
- un dessert
- une portion de pain

Le plat garni est livré en liaison froide et il peut être réchauffé :

- soit au micro-ondes
- soit à la casserole

Sécurité alimentaire : si le repas n'est pas consommé immédiatement il doit :

- être conservé au frais
- dans tous les cas être consommé dans les 48h à partir de la date indiquée sur les barquettes



## Adapté à vos besoins

Vous opterez pour les jours de livraison à votre convenance et selon les disponibilités du service.

Durant la période hivernale, un potage vous sera proposé en supplément du repas complet.



## Tarifs 2023

- Le repas complet est facturé 9,55€ TTC



## Modalités

- Un certificat médical stipulant l'incapacité à se déplacer est nécessaire pour la mise en place du service.
- Le portage de repas peut débuter 24h après la demande d'inscription de la personne.
- En cas d'absence, l'annulation du repas doit se faire 24 heures avant. Passé ce délai, il sera facturé.
- La livraison pour le samedi et le dimanche est effectuée le vendredi, et la veille pour les jours fériés.



## Facturation et règlements

Une facture vous sera adressée chaque fin de mois à votre domicile.

Le règlement se fait par prélèvement bancaire automatique.



Le service de portage de repas ne propose pas de régimes spécifiques (diabète, sans fibre...).